DE L'ENCADRE-MENT AU GUMS

François Giudicelli

Je me suis rendu compte récemment que, bien que la plupart des gumistes soient conscients qu'il existe des listes d'encadrants, beaucoup se posent des questions sur leur origine, leur fonctionnement, et les principes d'organisation de l'encadrement au Gums. Par le bouche à oreille chacun en saisit des bribes, au fur et à mesure de son parcours dans le club, mais il reste souvent une part mal connue, parfois mal comprise, faute tout simplement d'une information accessible à tous. C'est parfois d'autant moins lisible que la politique d'encadrement au Gums évolue bien sûr au cours du temps et qu'elle a suivi des trajectoires différentes selon les activités, comme on va le voir. J'ai donc essayé de faire une synthèse sur le sujet. Je tiens à souligner que ce n'est pas la doctrine officielle du Gums que je présente ici, mais ma propre vision et compréhension du système d'encadrement basée sur un certain nombre d'années d'expérience au Gums en tant que pratiquant et encadrant de plusieurs activités ainsi qu'en tant que dirigeant à divers postes. Rien dans ce texte n'engage donc qui que ce soit d'autre que moi et il est tout à fait possible que certains aient des avis divergents sur tel ou tel point. Par ailleurs, je ne parlerai pas ou peu des activités des sections que je connais mal, comme la randonnée pédestre.

Qu'entend-on par encadrement au Gums?

Pour le dire simplement, une sortie encadrée est une sortie au cours de laquelle l'ensemble des participants est placé sous la responsabilité d'un ou plusieurs encadrants. Ces encadrants sont des membres du club ¹ qui

ont organisé la sortie en amont (choix des courses, matériel nécessaire, logistique, etc.) et qui la mènent sur le terrain (choix de l'itinéraire, gestion du groupe, etc). Les participants encadrés n'ont donc pas besoin d'être entièrement autonomes pour la course 2, dans la mesure où ils seront toujours en compagnie de l'encadrant qui, lui, est non seulement autonome mais apte à "étendre" son autonomie à tout le groupe. Par "autonomie", j'entends ici la capacité à mener une course, de la préparation au retour en passant par la résolution d'éventuels problèmes ou accidents, sans aide extérieure. C'est évidemment une notion cruciale en montagne, où le groupe est presque toujours seul dans un environnement complexe et potentiellement dangereux. On attend en particulier d'un encadrant qu'il reste en compagnie de son groupe pendant la course. Parmi les fautes qui peuvent être reprochées à un encadrant, le plus récurrent est le fait d'abandonner tout ou partie de son groupe, l'exposant ainsi à des dangers auxquels celui-ci n'est pas préparé à faire face.

Par contraste, une activité non-encadrée s'organise entre participants autonomes : chaque participant y est suffisamment expérimenté pour savoir quelle course est à sa portée, avec qui et dans quelles conditions, sans avoir besoin de déléguer à une expertise extérieure (= l'encadrant) une partie de son libre-arbitre.

Au Gums, certaines sorties sont encadrées : on peut donc s'y inscrire et s'attendre à ce que quelqu'un prenne tout ou partie des décisions : choix de course, matériel nécessaire, type de progression, itinéraire, réaction à un imprévu, etc. D'autres ne le sont pas ³ : on attend alors que le participant soit autonome, c'est-à-dire qu'il soit apte à décider de lui-même de ce qu'il peut faire, d'avec qui il peut le faire et dans quelles conditions. Être autonome ne signifie pas être capable de tout faire en montagne (qui pourrait s'en croire capable ?) mais être suffisamment expérimenté pour savoir de quoi on est

¹ Sauf cas particulier d'un encadrement professionnel par des guides qui est très peu pratiqué au Gums

² Il va de soi néanmoins que, selon la nature de la sortie, les participants encadrés doivent posséder eux aussi au minimum un certain degré d'autonomie, même si celui-ci ne serait pas forcément suffisant pour mener la course de bout en bout par eux-mêmes. Pour une sortie d'initiation, destiné aux débutants, ce degré d'autonomie minimale requis pourra être faible, voire nul. Mais pour la plupart des sorties, par exemple, en ski de rando il faut savoir descendre sans chuter à chaque virage, gérer son matériel, son effort, etc. En escalade, il faut savoir assurer un grimpeur de tête, s'encorder, descendre en rappel, etc (ce qu'on appelle parfois 'être autonome en second'). Il peut donc tout à fait y avoir des prérequis pour participer à une sortie même encadrée.

³ Je remarque que le memento de la Ffcam intitulé "recommandations fédérales sur l'organisation des activités", dont le CD du Gums se félicite dans le dernier *Crampon* qu'il "fournisse une définition claire de ce qui constitue une activité encadrée, distinguant les activités organisées par le club de celles qui se déroulent entre pratiquants", est en réalité au contraire extrêmement flou à ce sujet, tout comme d'ailleurs cette phrase même du compterendu.

Les deux (memento et CR du CD) entretiennent en effet une confusion récurrente et à mon avis très pernicieuse entre 'activité encadrée' et 'activité organisée par le club'. Comme s'ils sous-entendaient, mais sans jamais le dire clairement, que toute activité organisée par le club est nécessairement encadrée. Un tel glissement, s'il était avéré, porterait un coup fatal à la plus grande part des activités du Gums. Qu'on pense par exemple aux sorties hebdomadaires à Bleau: comment pourraient-elles être encadrées par des encadrants identifiés à l'avance qui seraient en permanence présents auprès de l'ensemble des participants ? Idem d'ailleurs pour l'essentiel des sorties escalade, le rassemblement d'été, etc.

Le Gums serait donc je pense bien avisé de surveiller cette dérive afin de la contrecarrer clairement lorsque c'est nécessaire, en affirmant qu'il est tout à fait possible d'organiser des sortittes non-encadrées, et que le cœur de sa vocation est même non seulement de conduire ses pratiquants vers une toujours plus grande autonomie, mais aussi de conserver cette pratique autonome dans le cadre du club, et non de s'en débarrasser au risque de transformer alors le club en un simple organisateur de sorties d'initiation bon marché.

capable. De même, être encadrant ne voudra pas dire être capable d'emmener n'importe qui n'importe où ⁴ mais savoir qui on pourra emmener, dans quelle course, et comment faire en sorte que cela se passe au mieux. Désolé d'insister mais ces notions d'autonomie sont véritablement incontournables pour comprendre la politique d'encadrement au Gums.

À quoi sert l'encadrement ?

La réponse n'est pas si évidente qu'on pourrait le penser au premier abord. Au Gums comme dans beaucoup d'autres clubs, des relations d'encadrement se sont toujours créées spontanément de manière informelle, lorsqu'il s'agit d'accueillir de nouveaux membres ou bien d'amener des camarades moins expérimentés que soi vers l'autonomie. C'est en grande partie la raison d'être d'un club et cela fait aussi partie de l'essence de l'alpinisme : être responsable de l'autre au bout de ma corde, que j'ai choisi d'accompagner dans une aventure qu'il n'aurait pas pu entreprendre sinon. Mais la question est ici à comprendre comme : pourquoi s'embêter à établir des listes officielles d'encadrants, plutôt que de laisser les choses se faire de manière informelle ? Il y a à cela deux raisons principales :

- S'assurer que les débutants/non-autonomes ne seront pas abandonnés à eux-mêmes. C'est à la fois une question de bonne organisation (ne laisser personne en rade et pour cela pouvoir compter sur une liste de gumistes explicitement désignés comme capables d'en emmener d'autres), mais aussi de sécurité (éviter que ne se constituent des cordées insuffisamment préparées à la course entreprise).
- Protéger le club, ses dirigeants et les encadrants eux-mêmes en cas de problème, en particulier d'accident.

Sans m'étendre sur le vaste sujet de la responsabilité en montagne ⁵, il est clair qu'en cas de litige suite à un accident, il est crucial de pouvoir démontrer que le club a une politique bien définie en termes d'encadrement. En l'absence d'une telle politique, c'est la présidente, les responsables d'activité et les encadrants en cause qui risquent de supporter la responsabilité d'une défaillance. Alors que si nous pouvons montrer que nous avons collectivement réfléchi à une politique d'encadrement raisonnable et efficace, en se donnant les moyens de limiter

autant que faire se peut les risques inhérents aux activités que nous pratiquons dans le respect des bonnes pratiques en vigueur dans le milieu, il sera bien plus difficile de nous reprocher une faute. Et ce d'autant plus que la responsabilité de désignation des encadrants est partagée. D'où l'intérêt de la désignation par cooptation. D'où l'intérêt aussi du passage par des formations extérieures (pour nous, essentiellement Ffcam), à l'occasion desquelles une caution externe certifiant les compétences de l'encadrant est apportée, souvent par des professionnels de l'activité (guides ou diplôme d'état). Chacune de ces cautions, celle des externes comme celle des pairs, constitue un appui important au choix des dirigeants du club, mais aussi des encadrants eux-mêmes.

Comment se décline concrètement l'encadrement au Gums ?

Comme je l'ai dit plus haut l'histoire de l'encadrement au Gums diffère selon les activités. En ski de randonnée, l'ensemble de l'activité est encadrée depuis au moins les années 1980, ce qui a conduit à la définition d'un statut d'encadrant dès ces années-là, avec des procédures de nomination sur lesquelles je reviendrai dans un paragraphe suivant. Cela signifie qu'il n'existe pas de sortie non encadrée en ski : ceux qui souhaitent en organiser sont invités à le faire à titre personnel, hors du cadre du club. En particulier, il n'est a priori pas possible d'embarquer dans un car-couchettes du Gums pour y pratiquer le ski de randonnée sans être affecté à l'un des groupes encadrés.

Il existe en ski deux types d'encadrants : responsable ou "res" (autrefois appelés "chefs de raid") et co-responsable ou "co-res". La règle en vigueur au Gums est que chaque groupe de ski de randonnée doit comporter au moins deux encadrants, dont un responsable. L'idée étant que le "co-res", souvent moins expérimenté, profite de la sortie pour parfaire ses compétences d'encadrant et surtout qu'il soit capable de prendre en charge le groupe si le responsable se blesse (ou se perd... ça arrive, ne riez pas) ou bien que le groupe soit contraint de se scinder en deux. Ce fonctionnement est assez spécifique au Gums : dans de nombreux clubs il n'y a qu'un encadrant par groupe, qui plus est pour des groupes parfois très gros. Au Gums, on se limite typiquement à cinq à huit skieurs par groupe, un nombre plus important étant considéré comme inapproprié, à la fois pour des

⁴ Comme on le comprend pourtant parfois à demi-mot dans les tentatives de réglementation à outrance, par exemple encore récemment lorsque la Fédération se met à exiger que tous les encadrants alpinisme aient une compétence en utilisation de DVA au motif que certains d'entre eux pourraient être amenés à encadrer de l'alpinisme hivernal et ce alors même que la presque totalité de l'activité d'alpinisme au Gums se pratique l'été, sans DVA, encadrée parfois par des alpinistes non-skieurs qui seraient bien en peine de suivre une formation 'neige et avalanches', celles-ci ne se déroulant que l'hiver et à ski. En réalité, les encadrants alpinisme savent bien dans quelles courses il est nécessaire de prendre en compte le risque d'avalanche, et bien entendu ceux qui n'y sont pas aguerris, par exemple par le suivi de formations sur le sujet, ne vont pas s'y engager : nul besoin pour s'en assurer d'exiger que tous aient par défaut cette compétence juste au cas où certains d'entre eux choisiraient ce type de conditions de pratique. C'est typiquement un cas d'inflation réglementaire qu'on imagine pouvoir s'étendre indéfiniment, jusqu'à ce qu'à force plus personne ne trouve le temps et le courage de suivre la totalité des formations nécessaires, ce qui ne nous avancerait pas franchement...

⁵ Si cela vous intéresse, je vous conseille d'assister à une UFCA (=Unité de Formation Commune aux Activités, formation de cinq à six heures organisée régulièrement par la Ffcam, parfois même par le Gums, et indispensable à l'obtention d'un brevet d'initiateur Ffcam), où ce sujet est systématiquement traité ou de lire ces deux ouvrages très bien faits, consultables à la perma :

[–] Droit et responsabilité en montagne – Marcel Pérès – PUG (2006)

⁻ Escalade et droit - Sous la direction de Philippe Yolka - PUG (2015)

questions physiques de risque avalanche, mais aussi pour pouvoir maintenir le groupe en sécurité, particulièrement en cas d'imprévu (accident, météo, etc). En carcouchettes, les groupes sont constitués par les organisateurs, qui répartissent les inscrits avec les encadrants en fonction des critères de niveau et de forme physique exprimés. Ce ne sont donc en général pas les encadrants qui choisissent leur groupe, même s'ils peuvent bien évidemment exprimer des réserves ou des préférences auprès des organisateurs.

Dans les activités autres que le ski, la plupart des sorties se déroulent hors de tout contexte d'encadrement, c'est à dire entre autonomes. C'est pour cette raison que le Gums n'a pris la peine de désigner des encadrants en escalade qu'après la mise en place des stages d'initiation annuels, à la fin des années 2000. Depuis, leur liste s'est étoffée et une pratique s'est mise en place : on s'efforce que tout participant non-autonome à une sortie Gums d'escalade, même si celle-ci n'est pas officiellement encadrée (hors stage d'initiation, la plupart ne le sont pas), soit confié à un encadrant. En entendant par "non-autonome" quelqu'un qui ne serait pas capable d'envisager

sans supervision la voie considérée. Cela recouvre bien sûr les débutants, mais pas seulement : en dépit de la philosophie affichée par le club (amener le plus possible ses membres à l'autonomie) certains gumistes peuvent rester "non autonomes" très longtemps... Ces associations encadrant-encadré peuvent se faire spontanément ou bien être suggérées par l'organisateur de la sortie ou par un "responsable des cordées" désigné par l'organisateur.

La grande diversité des pratiques en escalade a conduit à définir quatre "catégories" d'encadrants : Premier de cordée autonome toutes voies, Premier de cordée grandes voies cordée volante, Encadrant couenne/SAE, Encadrant Bleau. Ces catégories sont définies dans le tableau ci-dessous. Elles sont imbriquées les unes dans les autres : une encadrante grande voie pourra évidemment encadrer aussi en couenne. Même si ce principe d'imbrication n'est pas absolu (on peut penser qu'un encadrant couenne n'est pas forcément qualifié pour encadrer à Bleau), ce n'est pas un problème en pratique et a le mérite de la simplicité. Simplicité toute relative... c'est déjà suffisamment compliqué d'expliquer pourquoi il y a quatre catégories, d'autant qu'on peut toujours en

Tableau récapitulatif de l'organisation des encadrants au Gums selon l'activité

Activité	Catégories d'encadrants (et effectif 2023)*	Commission de cooptation			
		Date	Composition	Qui s'en occupe	Écrire aux encadrants
Ski de randonnée	 Res (33): organise et encadre un groupe Co-res (38): co-encadre un groupe en présence d'un res 	Fin de saison (juin)	Ensemble des 'res'	Marion Labatut	res-cores@listes.gumsparis.asso.fr
Escalade	 Premier de cordée autonome toutes voies (37): encadre une cordée sur une voie de tout type, en étant capable de gérer n'importe quel contre-temps (variante, réchappe, accident,) Premier de cordée grandes voies, cordée volante (13): encadre une cordée en grande voie, équipée ou non, soit à proximité d'1 autre encadrant (='cordée volante'), soit dans un contexte 'sécurisé' où le besoin d'improviser en cas de contre-temps est faible (voie équipée, ou courte, ou en milieu raisonnablement aseptisé) Encadrant couenne/SAE (14): encadre des pratiquants non autonomes en couenne (=voies d'une longueur) ou en SAE Encadrant Bleau (2): encadre des pratiquants non-autonomes à Bleau 	Janvier- février	Ensemble des premiers de cordées 'toutes voies'	Valenti lovene	encadrants- escalade@listes.gumsparis.asso.fr
Alpinisme	 Res (20): organise et encadre une ou deux cordées Co-res (11): idem res, mais sur des courses moins ambitieuses, ou bien en cordée volante en présence d'un res 	En même temps que l'escalade	Ensemble des 'res'	Nicolas Martin	encadrants- alpinisme@listes.gumsparis.asso.fr
Cascade de glace	 Res (2): organise et encadre les sorties Co-res (5): co-encadre les sorties en présence d'1 res 	En même temps que l'escalade	Ensemble des 'res'	Jacques Beilin	encadrants- cascade@listes.gumsparis.asso.fr

^{*}ces listes sont toutes consultables sur le site web du Gums (nécessité de s'identifier)

imaginer davantage et rendre le système plus complexe. Mais de fait, ce système a désormais fait ses preuves et fonctionne à peu près, même s'il y a toujours une marge d'interprétation, par exemple dans la manière dont on définit un encadrant "cordée volante" : il faut se dire que c'est quelqu'un qui a les compétences pour être encadrant en grandes voies mais manque par exemple encore un peu d'expérience ou qu'on n'a pas encore vu suffisamment en activité pour le nommer directement dans la catégorie supérieure. Il n'est de toute façon pas possible d'établir une liste de courses ou de configurations qu'on serait ou non en mesure d'encadrer selon son statut d'encadrant : on peut se sentir parfaitement à l'aise pour emmener des débutants dans une grande voie des Calanques mais pas du tout pour être responsable d'une cordée sur l'Arête de Peuterey : chacun a ses propres limites! Une des compétences primordiales qu'a en principe tout encadrant, c'est justement d'être capable d'estimer non seulement pour quelles courses il a un niveau suffisant (ça, c'est être un pratiquant autonome), mais aussi dans quelles courses il sera capable d'assumer la responsabilité entière de la cordée. Dès lors que tous les encadrants ont par définition cette capacité d'estimation, il n'est nul besoin de définir nommément et extensivement ce que peut faire tel ou tel : ce sont eux qui le savent, et c'est parce qu'ils le savent que le club leur fait confiance pour encadrer..

En alpinisme, le Gums a longtemps eu du mal à organiser des sorties encadrées, à cause de la complexité logistique et de l'engagement important inhérents à ce genre de sorties : très petits groupes (contrairement au ski, un encadrant ne peut pas emmener sept ou huit personnes mais une ou deux au maximum), réticence à prendre en charge quelqu'un qu'on ne connaît pas dans un environnement complexe, changeant et dangereux, petit nombre de sorties club favorables (l'alpinisme se pratique surtout l'été; difficile d'y organiser des sorties officielles alors que beaucoup de gumistes sont éparpillés en vacances). C'est pour cette raison qu'au Gums on conseille toujours de débuter l'alpinisme par un stage à l'UCPA (ou équivalent), mieux à même de fournir le bon cadre. Depuis quelques années pourtant, des sorties d'alpinisme officiellement estampillées "initiation" ont pu voir le jour, principalement à l'occasion de cars-couchettes au printemps ou en septembre. En toute logique, le Gums a donc été amené à définir des listes d'encadrants pour l'alpinisme. À l'instar du ski, il existe ainsi des "res" et des "co-res", mais sans que leurs rôles respectifs soient encore aussi bien définis ; ces définitions sont encore "en chantier". L'idée est que les "co-res" sont destinés à devenir "res", et peuvent en attendant encadrer, mais dans des courses moins ambitieuses ou bien en présence d'un "res". Comme pour l'escalade, c'est in fine l'encadrant qui sait dans quelles courses il se sent capable d'encadrer. S'il ne le sait pas, c'est qu'il n'est pas capable d'être encadrant...

Enfin, le développement récent d'une activité récurrente de cascade de glace nous a conduit à créer des encadrants "cascade". Comme il n'y a pas pour l'instant de section du Gums dédiée, ceux-ci sont pour le moment gérés par la commission d'alpinisme.

Comment devient-on encadrant?

Légalement, au Gums comme ailleurs, c'est la présidente, en tant que responsable de l'ensemble des activités du club, qui désigne les encadrants. Cependant, dans de nombreux clubs on considère que c'est une responsabilité trop importante pour qu'il soit raisonnable de la faire porter sur une seule personne. Ainsi, comme le prévoient explicitement les consignes de la Ffcam, la présidente délègue souvent cette responsabilité à ses responsables d'activités, qui, en principe, connaissent mieux les pratiquants de leur activité. Mais au Gums la nomination des encadrants est partagée bien plus largement puisque c'est en fait l'ensemble des encadrants de chaque activité qui établissent chaque année la liste des futurs encadrants. Comment ça marche? Concrètement, chaque activité possède une commission de cooptation qui se réunit une fois par an. Cette commission choisit les nouveaux encadrants parmi les adhérents dont elle estime que le profil est compatible avec cette responsabilité. Elle peut aussi retirer certains encadrants des listes, soit parce qu'ils ont quitté le Gums, soit parce qu'on estime qu'ils ne pratiquent plus assez régulièrement, soit – c'est le cas le plus courant – sur leur propre demande. Ensuite, le responsable de la cooptation contacte chacun des concernés afin de savoir s'ils acceptent : on ne nomme personne encadrant contre son gré!

Quelques critères simples ont été adoptés au fil du temps pour aider à guider la prise de décision. Ainsi, pour qu'un nouveau res ski soit coopté, il faut au moins trois avis positifs et aucun avis négatif. Pour un nouveau cores, c'est au moins deux avis positifs et aucun négatif. Il existe aussi en principe un nombre de courses minimal (trente et vingt, respectivement), mais ce n'est pas un critère absolu.

En escalade et en alpinisme le principe est similaire. Pour des raisons pratiques afin de limiter le nombre de réunions et vu que les personnes concernées sont en grande partie les mêmes, les commissions de cooptation escalade et alpinisme se tiennent en même temps.

Les discussions en amont et au cours des commissions de cooptation portent sur les compétences observées sur le terrain (en nivo, carto, etc), les formations suivies, le degré d'intérêt pris à la préparation, le comportement dans le groupe,... Si chaque activité a ses propres critères techniques ou subjectifs, qui peuvent évoluer au fil du temps, ils concourent en fait tous à une même et unique définition ultime de l'encadrant : quelqu'un à qui l'on confiera sans état d'âme un camarade non-autonome pour l'emmener en montagne. À noter que la présidente, en tant que responsable in fine de toute l'activité du club, est invitée à toutes les réunions de cooptation, qu'elle soit encadrante dans l'activité ou non.

Traditionnellement les listes d'encadrants mises à jour étaient publiées chaque année dans *Le Crampon* mais depuis qu'elles sont consultables sur le site web ce n'est plus vraiment nécessaire.

Il peut arriver qu'en cours d'année le besoin se fasse sentir d'une cooptation "exceptionnelle". Cela peut être soit pour une sortie ponctuelle où il y a un besoin, auquel cas il s'agira d'une nomination temporaire valable uniquement pour la sortie en question, soit parce qu'on a "oublié" de coopter quelqu'un à la réunion de cooptation et qu'il serait dommage de devoir attendre l'année suivante alors qu'on dispose d'un encadrant tout à fait apte et disponible ou alors parce qu'un nouveau membre expérimenté et reconnu s'est inscrit en cours d'année. Dans ces cas, la commission de cooptation est consultée par mail ; là aussi, il faut bien sûr plusieurs avis positifs et aucun négatif pour que la proposition soit validée.

Ce fonctionnement par cooptation est à mon avis une des forces du Gums : en collectivisant la prise de décision, il renforce d'autant la légitimité des décisions prises. Néanmoins, son corollaire est qu'il est nécessaire d'avoir déjà participé à un certain nombre de sorties Gums avant d'être coopté encadrant, puisqu'il faut que plusieurs encadrants aient vu les intéressés en action. On ne fera jamais encadrer quelqu'un qu'on ne connaît pas encore, quelle que soit son expérience et son niveau technique.

Le Gums étant un club de taille moyenne où tout le monde ou presque finit par se croiser, ce sont en général les encadrants qui repèrent les futurs candidats au cours des sorties ; il est néanmoins tout à fait possible et recommandable de faire connaître son intérêt pour l'encadrement auprès des responsables d'activité ou responsables de la cooptation (voir le tableau) : cela permet d'obtenir des conseils et d'orienter vers des formations utiles.

Quel lien entre encadrement au Gums et brevets Ffcam?

Les formations organisées par la Ffcam, comme celles organisées auparavant par la Ffme, notre ancienne fédération de tutelle, sont d'un grand intérêt pour le Gums pour au moins deux raisons. D'une part, c'est une des rares occasions pour les gumistes de pratiquer au côté de membres d'autres clubs ainsi que de pros (guides ou DE), de discuter avec tous ces montagnards de leurs pratiques respectives et des divers problèmes rencontrés, de se mettre au fait des nouvelles approches comme des nouvelles techniques de sécurité développées par exemple à l'Ensa ⁶. Les bénéficiaires de ces formations peuvent ensuite en retour faire profiter l'ensemble du club de leurs connaissances nouvelles à travers des échanges toujours très féconds, que ce soit à travers des compte-rendus de retour de formation, lors de séances dédiées d'information ou d'exercices, ou au fil de l'eau à l'occasion des sorties. D'autre part, comme dit plus haut, si un ou une gumiste suit ces formations, surtout lorsqu'elles sont diplômantes, cela fournit une caution externe reconnue qui allège d'autant la responsabilité assumée par la présidente du club lorsqu'elle est amenée à les désigner comme encadrants.

On n'entrera pas ici dans le détail des cursus de formation Ffcam: le sujet mériterait un article à part entière dans *Le Crampon* ⁷, d'autant qu'il vient de faire l'objet d'une vaste réforme. Contentons-nous de distinguer les formations non-diplômantes, comme les UFCA, les formations carto-orientation, neige et avalanche, etc, et les formations diplômantes, qui aboutissent à l'obtention d'un brevet d'initiateur, de moniteur, ou d'instructeur, ceux-ci correspondant à des niveaux croissants de formation et d'expertise.

Une des confusions les plus récurrentes sur l'encadrement consiste à confondre le statut d'encadrant dans le club avec la détention d'un brevet d'initiateur fédéral. Ce qui revient à confondre un diplôme (brevet d'initiateur) avec une fonction (encadrant). Même s'ils entretiennent un lien évident, en ce que les compétences acquises ou validées en formation d'initiateur sont grosso modo celles qu'on attend d'un encadrant, ce sont deux concepts tout à fait distincts, comme il est dit très clairement dans tous les documents fédéraux. D'une part, le brevet d'initiateur ne constitue aucunement un 'droit à encadrer': c'est sans conteste au club qu'il revient de nommer ses encadrants et non à la fédération. Par ailleurs, il n'est nullement besoin d'être détenteur d'un brevet d'initiateur pour encadrer en club 8 : à nouveau, c'est au club et au club seul qu'incombe cette décision. Comme dans le monde professionne, il convient de ne pas confondre diplôme et fonction. L'adéquation à la fonction s'apprécie en partie par la formation mais également par de multiples autres critères.

Pour éclairer l'origine de cette confusion, il convient de revenir un peu sur l'historique des liens entre Gums et Ffcam. Commençons par une mise au point fondamentale qui paraîtra évidente aux anciens mais peut-être un peu moins aux nouveaux : le Gums N'EST PAS une partie de la Ffcam! Le Gums est une association indépendante (créée il y a 75 ans) dont certaines sections sont affiliées à la Ffcam (fédération créée en 1996). La nuance est de taille! Notons donc pour commencer qu'une partie du Gums (en l'occurrence la section randonnée pédestre) n'est pas affiliée à la Ffcam et n'a donc rien à voir avec cette fédération. D'autre part, notre relation avec la Ffcam est récente : c'est seulement en 2004 que le Gums y a demandé son affiliation. Jusqu'à 2016 le Gums est resté, parallèlement à la Ffcam, affilié à sa fédération de rattachement naturelle, la Ffme, avec laquelle il a fini par couper les ponts tant les valeurs et préoccupations de la Ffme (centrées sur la compétition) avaient divergé d'avec celles du Gums. L'obligation de souscrire une licence Ffcam pour tous les gumistes (sauf section randonnée pédestre) date de moins de dix ans ; elle est due en partie au fait que la Maif, assureur historique du Gums, a alors refusé de continuer à assurer l'activité escalade du Gums aux conditions qui prévalaient jusque là et que personne à ce moment-là n'a eu le

⁶ École Nationale de Ski et d'Alpinisme : basée à Chamonix, c'est l'école nationale qui forme les guides et réalise de nombreuses études et expériences sur les pratiques en montagne.

⁷ Ça tombe bien : un article sur le sujet est justement prévu pour ce numéro !

⁸ La seule exception à cette règle concerne l'encadrement des groupes de mineurs, où la Fédération demande que les encadrants soient forcément titulaires d'un brevet d'initiateur. Au Gums, nous ne sommes pas confrontés à ce cas : les mineurs n'y sont acceptés qu'encadrés par leurs parents.

courage de renégocier un nouveau contrat d'assurance, nous conduisant à adopter la solution la plus simple pour que les activités restent assurées : la licence Ffcam pour tous (hors section de randonnée pédestre). Mais surtout, une affiliation n'est pas une subordination. La Ffcam étant en quelque sorte la continuité du Caf national, entité regroupant jusqu'en 1996 l'ensemble des Cafs, la plupart des cafistes, qui sont également licenciés Ffcam, ne font pas vraiment de différence entre l'ex-Caf national et la Ffcam, considérée identiquement comme l'entité mère de leurs clubs, dont ceux-ci constituent une instance locale. Mais pour les gumistes ce n'est pas du tout la même chose : nos relations avec la Ffcam sont de l'ordre de l'échange. De par sa taille, la Ffcam nous fait bénéficier de nombreux services (assurances, formations, etc) et en échange nous contribuons à son fonctionnement, en organisant nous-mêmes des formations fédérales, en participant à la gouvernance du comité régional, etc. Or, comme toute super-structure bureaucratique, la Ffcam a une tendance naturelle à envahir tout l'espace disponible dans le but de le normer et de le contrôler autant que possible et rechigne en parallèle à accorder la moindre confiance à des entités qu'elle ne contrôle pas directement (= les clubs). C'est ainsi que les évolutions de la politique fédérale tendent souvent à rogner la responsabilité et la liberté des clubs, entre autres en ce qui concerne le libre choix de leurs encadrants. Il est clair par exemple que la Fédération actuelle ne voit pas forcément d'un bon œil le principe de la cooptation (pourtant idéal pour un club de taille familiale comme le Gums, mais pas forcément adapté à de très gros clubs) et cherche à imposer un modèle centralisé d'évaluation des compétences qui se traduit surtout pour nous par une difficulté accrue à envoyer nos encadrants en formation. Cette tendance se manifeste aussi dans une volonté récurrente de transformer les formations amenant au brevet d'initiateur en de simples "validations" de compétences préalablement acquises au sein du club, nous privant ainsi de l'un des principaux intérêts de ces brevets : la transmission par les nouveaux brevetés des nouvelles idées et pratiques acquises en formation extérieure, qu'ils peuvent ensuite infuser dans l'ensemble du

C'est ainsi que dans la communication fédérale comme dans le discours de certains cafistes (voire de gumistes) au quotidien, il est fréquemment considéré, par raccourci simplificateur, qu'un encadrant n'est ni plus ni moins qu'un initiateur fédéral breveté et que ses prérogatives d'encadrement sont strictement délimitées par le contenu des formations fédérales qu'il a suivies (par exemple, qu'un initiateur ski de randonnée n'aurait "pas le droit" de mettre un ski sur un glacier à moins d'avoir obtenu un brevet en bonne et due forme d'initiateur spécialisé ski-alpinisme, ou qu'un initiateur "escalade SAE" n'aurait "pas le droit" d'encadrer en extérieur). C'est un raccourci facile, mais inexact et dangereux : si on n'y prend garde, cette simplification risque de devenir une norme implicite, privant de ce fait le Gums de toute responsabilité dans la désignation de ses encadrants et supprimant le principe de la cooptation. Si nous voulons que l'existence du Gums garde toute sa pertinence à côté d'autres clubs de montagne comme le Caf, nous devons prendre garde à ne pas devenir une simple courroie de transmission des décisions prises par la Ffcam. Il faudra parfois se battre pour conserver notre indépendance, dans ce domaine comme dans d'autres, et affirmer haut et fort que notre manière de gérer l'encadrement au Gums est non seulement tout aussi responsable que celle d'autres clubs, mais qu'elle est certainement au moins aussi efficace, si on en juge par la bonne réputation et le bilan du Gums tant en matière de sécurité que d'ambition des sorties.

Pourquoi encadrer?

Encadrer au Gums n'apporte (presque) aucun avantage matériel. Les encadrants payent leur adhésion, leur transport, leur repas, leur nuitée comme tous les autres participants. Là encore, il n'en est pas ainsi partout : il est fréquent de voir des clubs dans lesquels une partie de ces frais est financée par le club ou les participants à la sortie, au motif qu'il faudrait "inciter" les encadrants, ou au moins les "dédommager" de leur engagement. Ce n'est pas du tout la philosophie du Gums où l'on considère que la volonté d'encadrer va naturellement de pair avec l'engagement dans le club, et que les satisfactions de tous ordres que procure le simple fait d'emmener des camarades en montagne constituent une incitation bien suffisante.

Il y a néanmoins quelques exceptions. Ainsi, les frais de covoiturage des encadrants du stage d'initiation à l'escalade, ainsi que leur hébergement éventuel (une nuit en camping en 2023, par exemple), sont financés, en même temps que ceux des stagiaires, par le budget de ce stage (donc in fine payés par les frais d'inscription des stagiaires). Par ailleurs, notre affiliation Ffcam permet aux gumistes de postuler aux "cartes de cadre fédéral" que la fédération accorde chaque saison aux encadrants titulaires d'un brevet d'initiateur à condition qu'ils aient encadré au moins dix journées dans une des activités pour lesquelles ils sont brevetés. Cette carte offre la gratuité des nuitées dans les refuges de la Ffcam (et ce même quand on n'est pas en situation d'encadrement, contrairement à ce que certains gardiens de refuge tentent de faire croire 9!). Enfin, avantage non-négligeable sur certaines sorties très demandées, il est souvent plus aisé pour un encadrant d'être tiré au sort pour une participation à un car-couchettes car il n'y a en général pas beaucoup plus d'inscriptions d'encadrants que le nombre minimal requis pour la constitution des groupes.

En résumé, on choisit d'encadrer surtout par motivation personnelle, par goût du partage, souvent mû par le désir de rendre au club ce dont on a soi-même bénéficié à ses débuts. En pratique, très peu de gumistes se lassent de l'encadrement et très peu refusent d'encadrer : tous ont l'air d'y trouver leur compte, sans doute parce que cette manière de pratiquer correspond à l'état d'esprit qu'ils sont venus chercher (et faire vivre) au Gums.

⁹ C'est seulement dans le cas très particulier des chalets Ffcam "de bord de route" (comme Bonneval, Vauchignon ou l'Eychauda) que la gratuité liée à la carte de cadre fédéral est subordonnée à une fonction d'encadrement pour la sortie considérée. Pour les refuges, elle est valide tout le temps.